



**Compte Rendu de la Séance Publique  
Du Conseil Municipal du Vendredi 23 aout 2019 à 20H30  
Qui s'est tenue en Mairie**

Présents : MACHETEL P, MOULIERES C, BORG H, BALS J, BONNET G

Absents : JAUDON N, SANDONATO JD, SEGALA P

Le quorum atteint, la séance est ouverte, S. RIVIERE est nommée secrétaire de séance.

**1- Validation des propositions de la commission du personnel qui s'est réunie le 19/08/2019 :**

La commission du personnel a procédé à une réflexion approfondie sur le fonctionnement et l'organisation des services communaux. Elle a regardé notamment l'évolution des couts et des taches compte tenu des récentes modifications techniques qu'a connu la commune en terme de gestion du stationnement payant et des récents transferts obligatoires des compétences eau potable et assainissement liés à l'application de la loi Notre et assurés en régie par la commune jusqu'au 31/12/2017. Parmi d'autres points la commission a également souhaité valider l'organisation des services communaux et des taches qui leur sont confiés. La commission propose également la mise en place d'un règlement intérieur à destination des employés communaux. Et enfin la commission propose de modifier le tableau des effectifs de la commune en fonction des diverses demandes de promotion interne et de suppression d'emploi présentés au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Hérault.

**Vote : 5 voix pour**

**2- Organigramme des services communaux et des taches :**

Mr le Maire présente au Conseil le nouvel organigramme des services communaux selon le schéma joint en annexe 1.

**Vote : 5 voix pour**

**3- Modification tableau des effectifs:**

Considérant la proposition de nouvelle organisation des services communaux et de réductions proposées pour des raisons d'économie et de bonne gestion communale proposée par la commission du personnel du 19/08/2019, Mr le Maire propose la suppression de 2 postes d'adjoint technique de 2eme classe :

- 1 poste supprimé suite à un avancement de grade (nomination d'un agent au grade d'adjoint technique principal)
- 1 poste supprimé suite à la nouvelle réorganisation des services.

**Vote : 5 voix pour**

**4- Organigramme des services communaux :**

Mr le Maire présente le nouvel organigramme des services communaux selon le nouveau tableau des effectifs selon le schéma joint en annexe 2.

**Vote : 5 voix pour**

**5- Validation du projet de règlement intérieur du personnel communal :**

Considérant la nécessité pour la commune de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux. Ce projet de règlement qui sera soumis à l'examen des instances paritaires a pour ambition de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la fonction publique notamment en matière de :

- organisation du travail,
- hygiène et sécurité,
- règles de vie dans la collectivité,
- gestion du personnel,

- discipline,
- mise en œuvre du règlement.

Le Conseil Municipal valide le projet de règlement intérieur du personnel communal à **5 voix pour** et donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter l'avis de la Commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique de l'Hérault. .

**6- DECISION MODIFICATIVE :**

**5 voix pour**

<b>Budget général</b>	
2188	+ 2261 €
2188 op 158	- 2000 €
2313 op 159	- 140 €
2313 op 161	- 30 €
2318	- 91 €

Le compte 2188 (2 261 €) sera utilisé pour financer les travaux réalisés au niveau du compteur électrique municipal qui alimente le relais des opérateurs téléphoniques (relais Tdf). Un disjoncteur automatique a été installé ; ainsi à chaque coupure d'électricité le compteur se réenclenche automatiquement. Cela évite bien des désagréments pour la population.

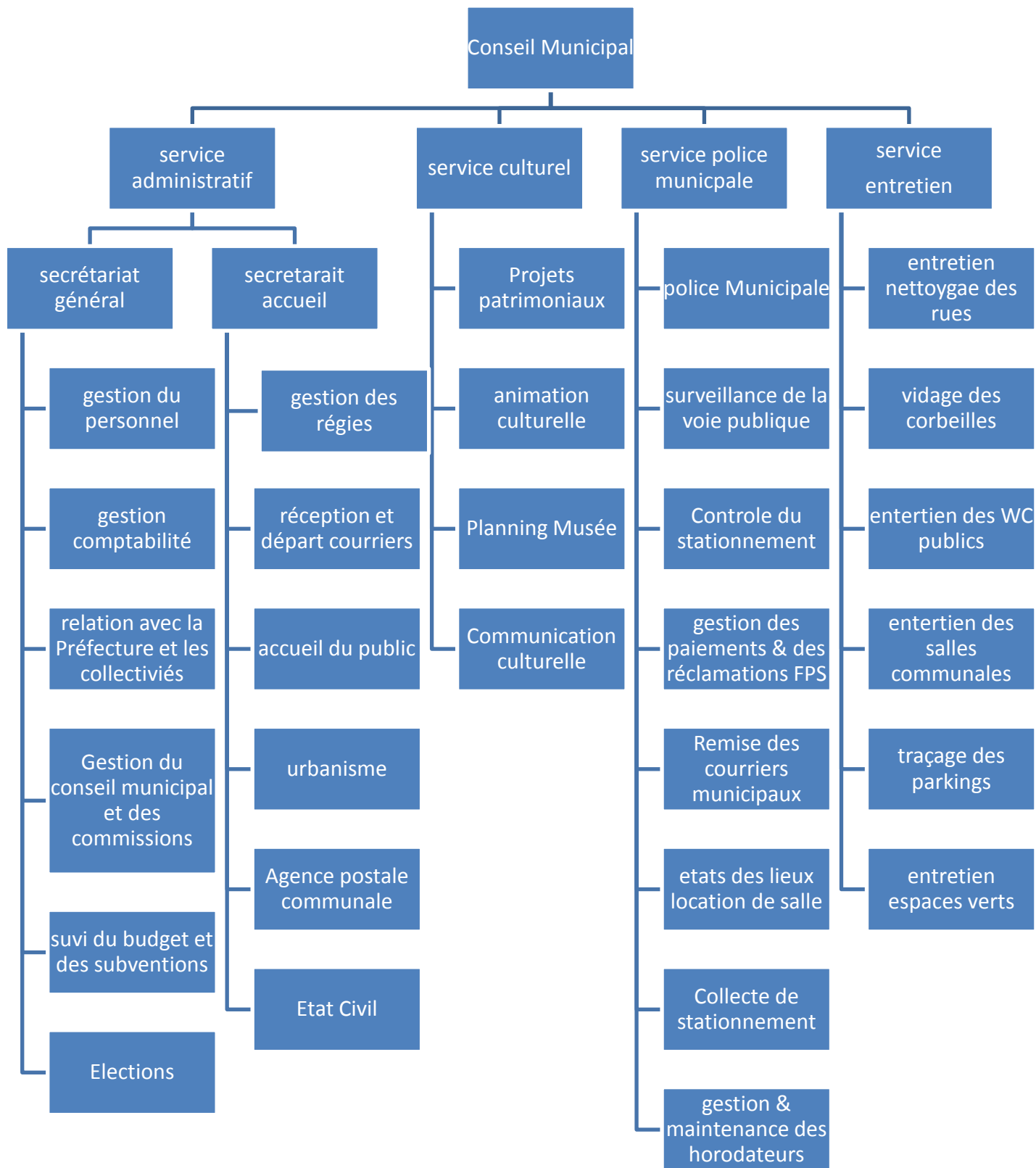
**7- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre du programme voirie 2019 :**

Dans la continuité des travaux de reprise hydraulique du Pré des Pères, la surélévation du gué du Verdus au niveau de la Croix de Jean va être réalisée afin de minimiser le risque de ruissellements des eaux de pluies et ainsi rendre ce passage accessible aux PMR (il n'y aurait plus d'escalier). Le devis réalisé pour cette opération s'élève à 17 602 €. Une subvention la plus élevée possible est demandé au Département pour la réalisation de cette opération. :

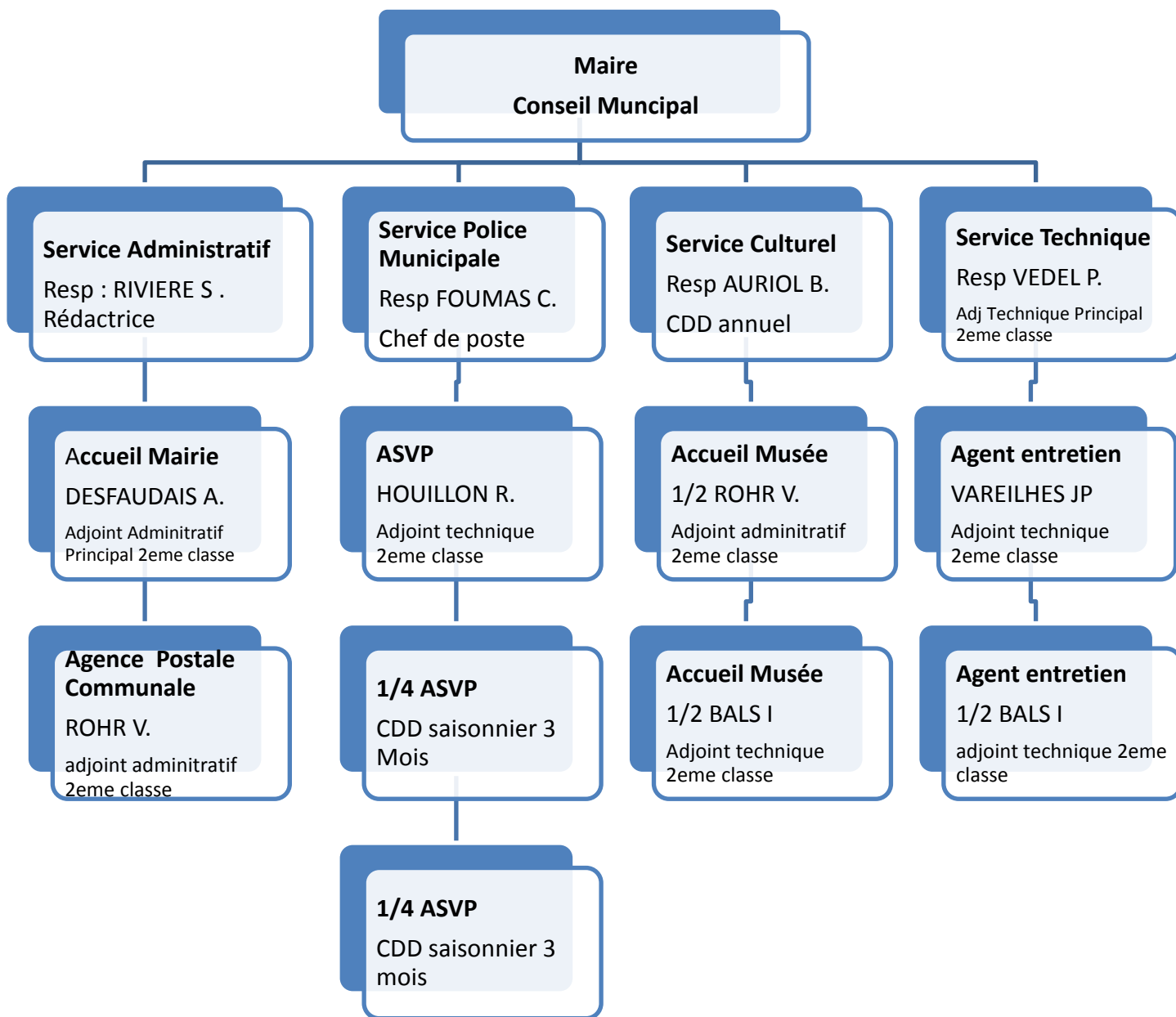
**5 voix pour**

**Point divers :**

- Demande de Mme Millau, bergère à St Jean de Buèges concernant une demande de pâture pour son troupeau sur le territoire des Lavagnes – coté Pégairolles. Mr le Maire demande à Mr Borg d'organiser une réunion avec les deux bergers, le département et la commune afin de planifier cela.
- Une personne de l'assistance fait remarquer que la station d'épuration génère des odeurs nauséabondes et propose qu'un courrier soit à la Communauté de Communes.
- Aire de jeux : Les nouveaux jeux ont été installés : des panneaux vont être mis en place afin de signaler l'interdiction de fumer dans cette aire de jeux et interdiction d'y accéder avec un chien sous peine de contravention. La question d'y installer des bancs est posée ; Cela sera décidé ultérieurement.



## Annexe 2 : Organigramme du personnel au 23 aout 2019



*La séance est levée à 21h 45.*